

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue à la salle municipale, située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, le lundi 3 avril 2017 à 18h30.

Sont présents : Les conseillers(ère) suivants Mme Christine Marchand, M. Rémy Larouche, M. Serge Breton, M. Pierre Boisvert

Sous la présidence de : M. André Henri, maire

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, directrice générale elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Ouverture de la consultation publique à 19 heures.

Calendrier des évènements :

Le 6 mars 2017 : Avis motion pour le règlement zonage

Le 6 mars 2017 : Adoption du premier projet de règlement Zonage

Transmission du projet à la MRC Arthabaska

Le 17 mars 2017 : publication de l'avis pour l'assemblée publique de consultation dans le journal la Tribune de Sherbrooke

Le 23 mars 2017: Correction du règlement demandé par la MRC d'Arthabaska

Le 3 avril 2017 : Assemblée publique

Le 3 avril 2017 : adoption du 2^e projet de règlement avec modification

PRÉSENTATION AU PUBLIQUE DU RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 208 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE CRÉER LA ZONE F-18 A MÊME LA ZONE F-4 AINSI QUE SA GRILLE DES USAGES ET NORMES RESPECTIVE ET D'INTEGRER DES DISPOSITIONS SUR LES PROJETS INTÉGRÉS.

Les personnes suivantes sont présentes :

M. Jacques Parenteau, M. Réal Tremblay, M. Jean-Charles Pelland, M. Giorgio Uehlinger et M. Denis Perreault.

M. Maire et la directrice générale ils ont répondu aux questions concernant le dossier de Mapletang.

Les principales interrogations ont été sur l'achalandage possible au Lac Nicolet en période estivale.

Aucune personne du secteur touché n'était présente.

2 personnes du Lac Coulombe

3 personnes du Lac Nicolet

Fin de l'assemblée à 19 heures.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue à la salle municipale, située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, le lundi 3 avril 2017 à 19h00.

Sont présents : Les conseillers(ère) suivants : Mme Christine Marchand, M. Rémy Larouche, M. Serge Breton et M. Pierre Boisvert.

Est absents : Le conseiller suivant : M. Michel Prince,
le siège # 5 est vacant suite au décès de M. Michel Dumont.

Sous la présidence de : M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, secrétaire-trésorière et dg elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

3 avril 2017 1. Ouverture de l'assemblée

Une minute de silence est demandé à la mémoire du conseiller M. Michel Dumont.

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

2017-04-053 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Rémy Larouche, appuyé par Mme Christine Marchand et il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour suivant soit accepté.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du mois de mars
3. Adoption du 2^e projet avec modification
4. Camp Beauséjour
5. Assurance municipale renouvellement et paiement
6. Mandat a Copernic pour effectuer la vérification de 100 fosses
7. Poste pour responsable sécurité civile
8. Proclamation de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens
9. Demande de M. Gardner F.D.T subvention 2016-2019
10. Rencontre DG le 6 et 11 avril MRC & MTQ
11. Achat de deux ordinateurs pour la Bibliothèque
12. Rapport de l'inspecteur municipal
13. Demande de subvention au fonds Agri Esprit
14. Avis motion règlement urbanisme
15. Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au règlement de plan d'urbanisme
16. Avis motion règlement zonage
17. Adoption du 1^{er} projet
18. Acceptation du plan d'intervention révisé
19. Acceptation de la programmation de la TECQ
20. Cabane à sucre
21. Demande de subvention fête Nationale
22. Rencontre Rouli-bus
23. Congrès CAMF
24. Abat poussière
25. Dossier Internet
26. Balayage des rues et cours municipale
27. Nivellement des chemins au besoin
28. Rencontre Site d'enfouissement Disraeli
29. Correspondance
30. Comptes du mois
31. Varia
 - a) Demande de soumission pour rechargement
 - b) Demande de soumission réparation ponceaux et enrochement
 - c) Achat d'une pompe pour égout
32. Période de questions
33. Levée de l'assemblée

2017-04-054 3. Adoption du procès-verbal du mois de mars

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 6 mars 2017 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseillère Mme Christine Marchand, appuyé par le conseiller M. Rémy Larouche.

M. Maire demande si c'est unanime.

M. Serge Breton dit non et présente une contre-proposition

Appuyé par M. Pierre Boisvert

Portant sur la mention qu'une correction doit être apportée à la résolution numéro 2017-03-039 en retirant au 6^e paragraphe les mots suivants « redonne les droits acquis sur le bâtiment »

M. Maire demande le vote concernant l'approbation du procès-verbal tel que la résolution a été écrite au procès-verbal du 6 mars 2017.

Pour que la résolution demeure tel quel?

Mme Christine Marchand

M. Rémy Larouche

M. André Henri, maire

Contre que la résolution demeure tel quel?

M. Serge Breton

M. Pierre Boisvert

Il est résolu majoritairement.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

2017-04-055 4. Adoption du 2^e projet avec modification du règlement d'amendement au règlement de zonage

Sur proposition de Mme Christine Marchand, conseillère, appuyée par M. Rémy Larouche, conseiller, le 2^e projet de règlement avec modification au zonage intitulé « Règlement n° 261 amendant le règlement de zonage n° 208 de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens », est adopté.

2017-04-056 5. Camp Beauséjour

Attendu que nous avons reçu une demande de mise à jour concernant l'entente entre le Camp Beauséjour et la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Rémy Larouche conseiller, appuyé par le conseiller M. Pierre Boisvert, il est résolu à l'unanimité des conseillers.

Qu'une demande pour obtenir une entente de 5 ans pour les citoyens de Saints-Martyrs-Canadiens, après cette étape il y aura des négociations à venir concernant le tarif annuel.

2017-04-057 6. Assurance municipale renouvellement et paiement

Sur proposition de M. Serge Breton, conseiller appuyé par M. Rémy Larouche conseiller il est résolu à l'unanimité.

Que le conseil municipal accepte de renouveler les assurances pour l'année 2017 au montant de 20 306.70\$ avec Essor assurance.

2017-04-058 7. Mandat à Copernic pour effectuer la vérification de 100 fosses

Attendu qu'un montant de 17 654.41\$ est autorisé pour effectuer la vérification de 100 installations sanitaires sur le territoire de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens pour l'année 2017.

Attendu que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens a payé sa cotisation comme membre pour l'année 2017 au montant de 50.00\$

Sur proposition de M. Serge Breton, conseiller appuyé par Mme Christine Marchand conseillère il est résolu à l'unanimité.

Que la municipalité accepte de mandat de vérification des installations sanitaires par Copernic pour l'année 2017 au montant de 17 654.41 \$

2017-04-059

8. Proclamation de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

Attendu que la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

Attendu que pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

Attendu que les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants quand il s'agit de bâtir des communautés fortes, dynamiques et épanouies;

Attendu que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

Attendu que plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité bénéficient du bénévolat;

Attendu qu'il est de mise pour tous les citoyennes et citoyens de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de notre municipalité;

Par conséquent, au nom du Conseil municipal et des citoyennes et citoyens de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, je, André Henri, maire, proclame par la présente que la semaine du 23 au 29 avril sera dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans notre municipalité en 2016.

De plus, j'invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

Proclamé le 3 avril 2017:

Par André Henri maire

9. Demande de M. Gardner F.D.T subvention 2016-2019

Le responsable de la M.R.C désire connaître le projet futur concernant le Fond de développement du territoire.

Un montant de 50 000.\$ est prévu pour la Municipalité.

Dans un premier temps le projet pour remplacer le système de chauffage la climatisation et l'installation d'un échangeur d'air du centre communautaire serait un projet intéressant pour la municipalité et acceptable a cette subvention.

Le projet de climatisation serait un atout afin d'obtenir un endroit confortable en période estivale qui serait offert à notre population (personnes âgées) lors de période de canicule.

2017-04-060

10. Rencontre DG le 6 et 11 avril MRC & MTQ

Sur proposition de Mme Christine Marchand conseillère appuyé par M Serge Breton conseiller il est résolu à l'unanimité.

Que la municipalité accepte les frais de déplacements de la Dg aux rencontres du 6 et 11 avril à la MRC.

2017-04-061 11. Achat de deux ordinateurs pour la Bibliothèque

Sur proposition de M. Rémy Larouche conseiller appuyé par Mme Christine Marchand conseillère il est résolu à l'unanimité.

Que la municipalité accepte l'achat de deux ordinateurs pour la bibliothèque au montant de 614.00\$

12. Rapport de l'inspecteur municipal

Le présent rapport a été remis aux élus lors de l'atelier de travail en après-midi.

2017-04-061 13. Demande de subvention au fonds Agri Esprit

Considérant que le projet offert serait utilisé pour rendre conforme l'accès aux personnes en mobilités réduites à notre centre communautaire.

Considérant que le Conseil municipal désire se prévaloir de cette subvention pour remplacer la porte de l'entrée du Centre Communautaire.

En conséquence il est proposé par M. Serge Breton, conseiller Appuyé par M. Rémy Larouche, conseiller il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents.

Que la directrice générale est autorisée à présenter le projet au nom de la municipalité, elle est également autorisée à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens.

2017-03-062 14. Avis motion règlement urbanisme

Monsieur/Madame la conseillère Christine Marchand donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de plan d'urbanisme en agrandissant, au plan d'affectation du sol, l'aire d'affectation commerciale / résidentielle / industrielle / publique « C/R/I/P », jusqu'au chemin des Québécois.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

2017-04-063 15. Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au règlement de plan d'urbanisme et fixant la date de l'assemblée de consultation

Sur proposition de M. Serge Breton conseiller, appuyée par M. Pierre Boisvert, conseiller

IL EST RÉSOLU d'adopter le projet du règlement de plan d'urbanisme n° 263.

Le présent projet de règlement n° 263 aura pour objet de modifier le règlement de plan d'urbanisme en agrandissant, au plan d'affectation du sol, l'aire d'affectation commerciale / résidentielle / industrielle / publique « C/R/I/P », jusqu'au chemin des Québécois.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 1^{er} mai 2017, à 18 h 30, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de

règlement et les conséquences de son adoption, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2017-04-064 16. Avis de motion règlement zonage

Madame la conseillère Christine Marchand donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'agrandir la zone « C1 » à même l'ensemble de la zone « H1 » au plan de zonage;
- De supprimer la zone « H1 »;
- D'ajouter les usages industriels (I-3), agricoles (a-1) et publics (p-3) aux usages autorisés dans la zone « C1 »;
- D'ajouter des usages spécifiquement autorisés « 4840 ouvrage d'assainissement et d'épuration, 4843 station de contrôle pour l'évacuation des eaux usées » dans le groupe d'usage *Service public (p3)* aux usages autorisés dans la zone « F15 ».

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2017-04-065 17. Résolution adoptant le premier projet de règlement d'amendement au règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation

Sur proposition de M. Serge Breton conseiller, appuyée par M. Pierre Boisvert, conseiller.

IL est résolu d'adopter le projet du règlement de zonage n° 264

Le présent projet de règlement n° 264 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'agrandir la zone « C1 » à même l'ensemble de la zone « H1 » au plan de zonage;
- De supprimer la zone « H1 »;
- D'ajouter les usages industriels (I-3), agricoles (a-1) et publics (p-3) aux usages autorisés dans la zone « C1 »;
- D'ajouter des usages spécifiquement autorisés « 4840 ouvrage d'assainissement et d'épuration, 4843 station de contrôle pour l'évacuation des eaux usées » dans le groupe d'usage *Service public (p3)* aux usages autorisés dans la zone « F15 ».

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 1^{er} mai 2017, à 18 h 30, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2017-04-066 18 Acceptation du plan d'intervention révisé

CONSIDÉRANT QUE certaines informations ont dû être corrigées à la première édition du plan d'intervention après vérification.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Pierre Boisvert, appuyé par le conseiller M. Serge Breton et il est résolu à l'unanimité des conseillers.

Que la version corrigée du plan d'intervention est accepté par les membres du conseil municipal.

2017-04-067 19. Acceptation de la programmation de la TECQ

En Priorité #1	Nouveau puits et raccordement	95 000.\$
En Priorité #2	Plan d'intervention aqueduc	5 000.\$
	Plan d'intervention sanitaire	5 000.\$
En Priorité #3	Aucun	
En Priorité #4	(Voirie) Réseau pluvial	98 000.\$
En Priorité #4	(Voirie) Asphaltage	280 806.\$

Pour un total de subvention de 483 806.\$

La partie de la municipalité à être investit est de 34 860.

Qui représente un grand total de 518 686.00\$

Attendu que : La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que: La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par M. Pierre Boisvert, conseiller appuyé par M. Serge Breton conseiller et il est résolu à l'unanimité

Que : la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que : la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que : la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que : la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que : la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution. N.B. Article à ajouter pour toute programmation comportant des coûts réalisés

Que : la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles. La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Il est résolu :

Que : la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que : la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que : la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que : la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que : la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution. N.B. Article à ajouter pour toute programmation comportant des coûts réalisés

Que : la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

2017-04-068 20- Cabane à sucre

CONSIDÉRANT QUE cette activité revient annuellement pour les citoyens de Saints-Martyrs-Canadiens.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Pierre Boisvert, appuyé par le conseiller M. Serge Breton et il est résolu à l'unanimité des conseillers.

Que le tarif pour le souper de cabane à sucre est fixé à 10.00\$ par personne par adulte. La contribution municipale est fixée au ½ tarifs du coût réel.

2017-04-069 21 Demande de subvention fête Nationale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens désire présenter une demande de subvention pour réaliser la fête Nationale 2017.

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Boisvert, conseiller, appuyée par M. Rémy Larouche conseiller il est unanimement résolu par les conseillers présents.

Que le conseil municipal autorise Madame Sonia Lemay a titre de responsable d'agente culturel à présenter une demande d'aide financière pour la réalisation de la fête Nationale 2017 au nom de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens.

22. Rencontre Rouli-bus

Une invitation pour assister à la rencontre annuel a été remise aux élus.

23. Congrès CAMF

Reporter à la prochaine séance

2017-04-070 24. Achat d'abat poussière

Il est proposé par M. Serge Breton, conseiller appuyé par Mme. Christine Marchand et il est résolu à l'unanimité.

Que l'achat du calcium liquide provenant de chez Somavrac- Calclo au montant de 16 225.\$ est autorisé par le conseil municipal.

25. Dossier internet

M. Maire fait mention que le dossier suit son court.

2017-04-071 26. Balayage des rues

Attendu que la municipalité désire faire balayer ses rues.

Attendu que l'an dernier les travaux de balayage des rues a été octroyé à la firme EMR (Victoriaville).

En conséquence, il est proposé par M. Serge Breton, appuyé par M. Rémy Larouche il est résolu à l'unanimité.

Que le conseil municipal accepte de faire exécuter les travaux de balayage des rues par la firme EMR (Victoriaville).

2017-04-072 27. Balayage de la cours municipal

Sur proposition de M. Rémy Larouche, appuyé de M. Serge Breton il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens, engage Entretien Général Lemay pour effectuer les travaux de balayage dans la cour du centre communautaire.

2017-04-073 28. Nivellement des chemins au besoin

Attendu que la municipalité désire exécuter les travaux de nivellement de ses chemins lorsque nécessaire à quelques reprises durant l'année, pour une moyenne d'environ 3 et 5 fois annuellement;

Attendu que le début des travaux doit être fait le plus tôt possible après la fin du dégel du printemps;

En conséquence, il est proposé par M. Rémy Larouche, conseiller appuyé par M. Pierre Boisvert, conseiller il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité des Saints- Martyrs- Canadiens, désire obtenir les services de la Municipalité de St- Adrien pour faire le nivellement des chemins sur notre territoire pour l'été 2017.

28. Dossier site d'enfouissement Disraeli

La prévision prévu pour la durée de paiement est prévu jusqu'en 2025.

29. Correspondance

1. Accusé réception MTQ lumière route 161 à Ham-Nord
2. MRC d'Arthabaska : Fonds culturel 2017
3. Polyvalente de Disraeli levée fonds
4. Souper gastronomique bénéfice au profit de la sécurité alimentaire le 5 avril
5. Tournoi de golf pour la maison Marie Pagé
6. Offre de services des Entreprises Bourget
7. Journée de formation de l'AQU à Sutton le 27 mai
8. Demande de soutien financier pour la fibromyalgie
9. Offre de services Excavation Tourigny

2017-04-073

30. Comptes du mois

Il est proposé par le conseiller M. Serge Breton, appuyé par la conseiller M. Rémy Larouche et il est résolu à l'unanimité. Que la liste des comptes ci-jointe totalisant un montant de **69 659.76** \$soit accepté et payée, l'adjointe certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessous.

1	Société Canadienne des postes (timbres)	459.90
2	Receveur Général du Canada (DAS)	934.55
3	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 523.71
4	Entretien Général Lemay (travaux - égouts)	586.37
	Société Canadienne des postes (lettres	
5	recommandées)	23.00
6	ADMQ (inscription congrès & formation / Thérèse)	946.24
7	Fondation Marie-Pagé (don / décès M. Dumont)	100.00
	Desjardins Sécurité Financière (assurances	
8	collectives / mars)	940.36
9	COMBEQ (inscription congrès / Pierre)	678.35
10	André Henri, maire	870.00
11	Michel Prince, conseiller	335.77
12	Christine Marchand, conseillère	335.77
13	Rémy Larouche, conseiller	335.77
14	Serge Breton, conseiller	335.77
15	Pierre Boisvert, conseiller	335.77
16	Bell Mobilité inc. (mars)	110.86
17	Buropro (mars)	650.09
18	Claude Caron Avocat inc. (février)	2 803.47
19	Desjardins Sécurité Financière (avril)	940.36

20	Desroches Groupe Pétrolier (mars)	837.69
21	Entretien Général Lemay (5e vers. déneigement & travaux)	3 248.98
22	Excavation Marquis Tardif inc. (5e vers. déneigement)	15 637.13
23	Gesterra (février)	581.27
24	Hydro-Québec (salle municipale)	872.07
25	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	186.10
26	Hydro-Québec (éclairage public / fév.)	225.16
27	Hydro-Québec (quai)	62.13
28	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	460.14
29	Sogetel (avril)	248.60
30	CNESST (ajustement & frais dossier)	140.03
31	Fortin Sécurité Médic inc. (trousse 1er soins)	65.77
32	La Tribune (avis public)	565.68
33	Les Éditions Juridiques FD inc. (mise à jour - Lois municipales)	158.84
34	Librairie Renaud-Bray (4 livres - biblio)	161.50
35	N. Faucher Entrepreneur Électricien (vérifier pompe - égouts)	444.72
36	Outil Mag Victoriaville (vérifier pompe)	11.41
37	Les Pompes Garand inc. (vérifier pompe)	169.83
38	Signalisation Lévis (# civique réfléchissant)	152.46
39	Ville de Disraëli (quote-part / versement #2)	1 726.64
40	MRC d'Arthabaska (quote-part / versement #3)	23 292.00
41	Total du salaire de la D.G. :	2 140.20
42	Total des salaires / déplacements / dépenses du personnel :	4 025.30

TOTAL : 69 659.76 \$

VARIA

2017-04-074 A) Demande de soumission par invitation pour le rechargement.

En conséquence, il est proposé par M. Rémy Larouche, conseiller appuyé par M. Pierre Boisvert, conseiller il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que deux invitations soient envoyées pour les demandes de soumissions des travaux de rechargement. Mme Thérèse Lemay directrice générale est la personne ressource pour la préparation du devis en collaboration avec l'inspecteur municipal M. Pierre Ramsay.

2017-04-075 B) Demande de soumission par invitation pour le remplacement de ponceaux et enrochement.

En conséquence, il est proposé par M. Serge Breton, conseiller appuyé par M. Pierre Boisvert, conseiller il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que deux invitations soient envoyées pour les demandes de soumissions des travaux pour le remplacement des ponceaux et l'enrochement. Mme Thérèse Lemay directrice générale est la personne ressource pour la préparation du devis en collaboration avec l'inspecteur municipal M. Pierre Ramsay.

2017-04-076 C) **Achat d'une pompe pour l'usine d'épuration des eaux au coût de 2 000.\$**

En conséquence, il est proposé par M. Serge Breton, conseiller appuyé par M. Rémy Larouche, conseiller il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

2017-04-075 D) **Demande d'information à Me Caroline Pelchat concernant la dérogation du 56 Gosford –Sud**

Pour répondre à la demande de M. Réal Tremblay.

En conséquence, Il est proposé par M. Serge Breton, conseiller appuyé par M. Rémy Larouche conseiller il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Qu'une demande soit faite à Me Caroline Pelchat de transmettre par écrit les informations demandées par téléphone en après-midi suite à la discussion avec la directrice générale. Le présent document sera destiné uniquement aux élus.

22. Période de questions

Une période de questions a été allouée pendant environ 20 minutes.

23. Levée de l'assemblée

Proposée par M. Rémy Larouche à 20h10

En signant le procès-verbal, le président de l'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Je soussignée certifie par la présente qu'il y a les fonds disponibles pour payer les dépenses autorisées par résolutions.

Sonia Lemay, secrétaire-trésorière adjointe

SIGNATURE : _____, **maire**

SIGNATURE : _____, **secrétaire-trésorière adjointe**